

Avis adopté

Séance plénière du 23 avril 2023

Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis

Déclaration du groupe Agriculture

La question du temps libre mérite d'être approfondie par des philosophes, des sociologues et par une expression citoyenne. Il nous semble nécessaire de mener ce type d'investigation avant même d'explorer la voie juridique. En ce sens, la préconisation n°1 sur le temps libre paraît être suffisamment prudente et ouverte.

Le secteur agricole a mis en place, depuis longtemps, de nombreuses solutions pour permettre aux exploitants d'organiser le travail sur l'exploitation, la vie de famille, les engagements syndicaux et les loisirs. Services de remplacement, agriculture de groupe, groupements d'employeurs sont autant d'éléments dans la gestion des équilibres des temps de vie.

Toutefois, face au défi de l'installation en agriculture, il faut encore améliorer les choses. La qualité de vie est un élément de l'attractivité du métier. C'est une partie de la proposition portée par la préconisation n°3. C'est aussi, pour nous, le sens de la préconisation n°10.

Pouvoir s'installer en agriculture, avec un conjoint travaillant hors de l'exploitation, exige de pouvoir se déplacer simplement et facilement sur les territoires, non seulement pour mener son activité de production mais aussi pour permettre au conjoint de rejoindre son travail et aux enfants de suivre une scolarité normale.

D'une manière générale, la question de l'articulation des temps de vie devrait faire l'objet, comme nous y invitent les préconisations 8 et 9, d'échanges entre les acteurs concernés des différentes branches. Le sujet est particulièrement important aujourd'hui dans l'ensemble des secteurs professionnels et mérite d'être pris en considération, au-delà de l'unique question du temps de travail.

Le groupe a voté pour.